

Technicien de rivière "Suivi technique du Contrat Rivière du Buëch" - Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (05)

Définition

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents est pilote du contrat de rivière du Buëch et de ses Affluents dans les Hautes Alpes. Il regroupe 9 communautés de communes sur près de 1 500 km².

Actuellement, l'équipe du SMIGIBA se compose de trois chargés de mission, dont deux sont employés pour l'animation et la coordination du contrat de rivière, le troisième étant chargé de l'animation de deux sites NATURA 2000 (Buëch et Marais de Manteyer), et d'une secrétaire-comptable.

Sous la responsabilité du Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), le(la) technicien(ne) de rivière, encadré par l'animatrice du contrat de rivière, assure le suivi technique de certaines actions du contrat de rivière du Buëch.

Missions

- Organisation et suivi des travaux en rivière dont le SMIGIBA est maître d'ouvrage :
- Élaboration et suivi des programmes d'entretien de la végétation des cours d'eau,
- Travaux de restauration piscicole des adoux,
- Traitement de certains iscles,
- Chantier d'éradication de la Renouée du Japon (inventaire, suivi de travaux, organisation de campagne d'arrachage précoce...), veille sur les espèces invasives...
- Participation à la rédaction de dossier de consultation des entreprises, suivi des chantiers, animation de réunions,
- Assistance technique aux communes pour les travaux en rivière : rédaction de cahier des charges, assistance pour la désignation des entreprises...
- Sensibilisation et communication auprès des riverains, des usagers, des communes et collectivités
- Participation à certains travaux sur le terrain et travaux d'entretien de la végétation,
- Maintenance des trois stations de mesures des débits, jaugeage des débits sur l'année, élaboration de la courbe de tarage...
- Mission de surveillance et d'observation des cours d'eau et des ouvrages.

Compétences requises

- Niveau d'études: Bac+2 minimum dans les domaines de l'environnement et des milieux aquatiques,
- Compétence technique de gestion globale et d'entretien des cours d'eau, de techniques de protection des berges,
- Compétences dans la conduite de travaux et le suivi de chantier,
- Connaissances techniques et réglementaires générales dans les domaines de l'eau et des marchés publics,
- Maîtrise des logiciels de bureautique et du SIG (MapInfo),
- Connaissance du fonctionnement des collectivités et des partenaires institutionnels,
- Capacités rédactionnelles (compte rendu, cahier des charges) et sens de l'organisation,
- Expérience professionnelle indispensable similaire de 2 ans minimum au sein d'une collectivité territoriale. Préciser dans le CV les coordonnées des personnes référentes à contacter,
- Permis B et véhicule personnel.

Savoir être

Forte autonomie, capacité d'initiative, qualités relationnelles, dynamisme et goût pour le travail en extérieur et le travail d'équipe, Sens de l'organisation et rapidité d'exécution, Sens pratique et adaptabilité à la diversité des tâches.

Informations complémentaires

Poste à temps complet sur 35h,
Salaire selon expérience (catégorie B),
Contrat de travail : CDD de 3 ans renouvelable,
Lieu de travail : Aspres sur Buëch (05140),
Poste à pourvoir **fin avril 2011**.
Entretien prévu fin mars 2011. Entretien en deux étapes : en salle avec les élus et sur le terrain pour une mise en situation.

Candidature (cv et lettre de motivation) à adresser à Monsieur le Président du SMIGIBA:

par courrier électronique : smigiba05@orange.fr

par courrier :

SMIGIBA

A l'attention de Monsieur le Président

Maison de l'Intercommunalité

05140 ASPRES SUR BUECH